



Légende

- Affectations**
- Limite de parcelle cadastrale destinée à l'urbanisation
 - Limite de parcelle cadastrale non destinée à l'urbanisation
 - Zone d'aménagement communal concerté affectée en zone d'habitat
 - Zone d'aménagement communal concerté maintenue
 - Bâtiment
- Réseau de déplacements**
- Réseau structurant à l'échelle régionale
 - Voie principale de l'agglomération namuroise
 - Voie de liaison inter quartier
 - Voie et espace public structurants à l'échelle du quartier
 - Voie locale
 - Voie en zone d'activité
 - Sentier
- P.R.** Parking relais
- Aménagement à étudier en priorité

Fond de plan : PUI 2007

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DURABLE DU SUD-EST DE NAMUR

HIERARCHIE DU RÉSEAU VIAIRE	1
EDITION : Novembre 2008	ECHELLE :
<p>SOURCES : DOTUP, DOA, DOMINE, MEC 0114, Ville de Namur, IGN</p> <p><small>Le schéma directeur durable de l'agglomération de Namur est le fruit d'un processus participatif impliquant de nombreux acteurs locaux et régionaux. Les données et informations présentées dans ce schéma sont à titre indicatif et ne constituent pas une garantie de précision. L'urbanisme est un acte à forte portée prospective et le schéma directeur durable est un document évolutif.</small></p>	
<p>MAÎTRE D'ŒUVRE : </p>	
<p>AUTEURS DE PROJET : </p>	